

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU VAR



ACTION JEUNES



point-justice
Var



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TRIBUNAL
JUDICIAIRE
DE TOULON

Table des matières

- 01 [Qui sommes nous ?](#)
 - 02 [Les membres du CDAD du Var](#)
 - 03 [L'accès au droit des jeunes](#)
 - 04 [Nos actions en faveur des jeunes](#)
 - 05 [La presse en parle](#)
 - 06 [Nous contacter](#)
-

QUI SOMMES NOUS ?

CDAD 83



La loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits et par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 relative à l'accès au droit et au recours aux mesures alternatives de règlements des différends (MARD), prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil départemental de l'accès au droit.

Le CDAD dispose d'un statut de groupement d'intérêt public (GIP) lui permettant d'associer des acteurs de statuts divers, placé sous la présidence de la Présidente du tribunal Judiciaire de Toulon.

La présidente du CDAD du Var a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique d'accès au droit sur le territoire départemental.

Le CDAD du Var constitue, anime et coordonne un réseau de partenaires de l'accès au droit : professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers et écrivains publics), associations spécialisées (AAVIV...), collectivités locales (le Conseil régional PACA, le Conseil départemental du Var) et l'État (Ministère de la Justice et Préfecture).

Le CDAD du Var développe un maillage territorial adapté, dans un objectif de complémentarité et de cohérence de l'offre de service afin de répondre au mieux aux besoins des usagers. La démarche doit donc être ajustée régulièrement, eu égard aux besoins de la population du territoire varois. Dans cet objectif, le CDAD du Var recense les besoins des usagers, impulse des actions en ce sens et évalue l'efficacité des dispositifs établis dans sa politique d'accès au droit.

Ainsi, le CDAD du Var met en place des consultations juridiques et des permanences gratuites en mobilisant son réseau de partenaires.

Il participe à la mise en œuvre d'une politique locale de résolution amiable des différends, en orientant le public vers le délégué du défenseur des droits, les conciliateurs de justice et les médiateurs.

LES MEMBRES DU CDAD

- La Présidente du CDAD du Var, Présidente du Tribunal judiciaire de Toulon.
- L'État, représenté par le Préfet.
- Le magistrat délégué à la politique associative de la Cour d'Appel d'Aix en Provence.
- Le Vice-président du CDAD du Var, Procureur de la République.
- Le Conseil Régional PACA.
- Le Conseil Départemental du Var.
- Les Barreaux de Toulon et Draguignan.
- La Caisse Autonome de Règlement Pécuniaire des Avocats de Toulon (CARPA)
- La Chambre Départementale des Huissiers de Justice du Var.
- La Chambre Départementale des Notaires du Var.
- L'Association des Maires du Var.
- L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var (AAVIV)
- Le Tribunal Judiciaire de Draguignan.
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- La Ville de Toulon
- La Ville de La Seyne-sur-Mer
- La Ville de Brignoles
- La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
- La Ville de Fréjus
- La Ville d'Hyères-les-Palmiers
- La Communauté d'Agglomération Dracénoise

L'ACCÈS AU DROIT DES JEUNES

Qu'est ce que l'accès au droit ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir en dehors de tout procès :

- Connaître ses droits et ses devoirs.
- Être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.
- Être orientée vers les organismes, les services ou les professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits et l'exécution des obligations.
- Bénéficier d'une aide pour accomplir les démarches administratives.
- Accéder à des consultations juridiques gratuites assurées par des professionnels habilités (avocats, huissiers et notaires).



L'esprit de citoyenneté et la conscience juridique se forgent dès l'enfance.

Cet apprentissage de la citoyenneté passe par la découverte et le questionnement sur la place de nos institutions judiciaires en France. C'est pourquoi de nombreuses initiatives pertinentes et pédagogiques voient le jour. Dans le cadre de leur mise en œuvres, le CDAD est sollicité de la part de professeur ou intervenant sociaux.

Découvrez ce que nous pouvons mettre en oeuvre

NOS ACTIONS



01 L'accompagnement en audience de comparution immédiate et autres audiences

Les élèves, du collège au lycée, sont accueillis par un agent d'accès au droit qui leur explique le déroulement d'une audience de comparutions immédiates. Celui-ci leur présente la place de chaque acteur de l'audience et les informe des affaires qu'ils pourront observer ce jour-là.

Lors des délibérés, les élèves peuvent poser leurs questions et ainsi satisfaire leur curiosité, mais également comprendre comment s'articule une audience, avec ses moments forts et ses complexités.

Si les élèves ne peuvent pas assister aux délibérés, les résultats (de manière anonyme) sont envoyés aux accompagnants.

02 Intervention en milieu scolaire

Le CDAD facilite la mise en relation entre les professionnels du droit et les établissements scolaires. Une variété de sujets peut être abordée, tels que le harcèlement, la justice pénale, les trajectoires professionnelles et les moments marquants de la justice. Les interventions sont adaptées à chaque contexte, avec une sélection d'intervenants spécifiques en fonction du sujet traité.

03 Théâtre Forum



Le théâtre Forum est dirigé par Monsieur Pascal GUYOT, comédien et fondateur de sa compagnie basée à Saint-Raphaël. Habitué à intervenir auprès de la PJJ, des établissements scolaires, mais également dans les centres de détention, il a été chargé de 4 jeunes de la PJJ et il les a initiés au théâtre forum. Il aborde plusieurs thématiques dont celle du cyberharcèlement et du harcèlement scolaire. La troupe de Théâtre Forum, dans notre cas Monsieur GUYOT et les jeunes de la PJJ, présente des scènes basées sur des situations de harcèlement et de cyber-harcèlement. Après chaque scène, les acteurs facilitent une discussion avec les spectateurs. Les participants (les élèves dans ce projet) sont encouragés à intervenir, à proposer des solutions alternatives et à explorer les conséquences de différents choix.

NOS ACTIONS

... Suite

04

Intervention "Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire"

Les objectifs poursuivis, dans le cadre de cette intervention, sont d'identifier, de réagir et de communiquer sur le phénomène du harcèlement scolaire. En effet, celui-ci est défini « comme une violence répétée qui peut être verbale physique ou psychologique ».

Cette intervention a également permis d'aborder des sujets connexes, tels que le cyberharcèlement ou le « revenge porn », ainsi que des thématiques en lien avec ces phénomènes extrêmement violents pour les victimes.

L'action était animée par quatre intervenants (selon leur disponibilité) du monde judiciaire et de la jeunesse :

- Un délégué du Procureur de la République / Gendarme / Police ;
- Un membre de l'équipe mobile académique de sécurité ;
- Un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Une avocate du Barreau de Toulon;
- La psychologue de l'association d'aide aux victimes.

Cette journée a été l'occasion, pour les élèves, de mieux connaître les professionnels, ainsi que leur fonction. Ces actions s'inscrivent dans les missions du CDAD, concernant l'amélioration de l'accès au droit dans le département du Var.



NOS ACTIONS

... Suite

05

Le Passeport éducdroit

Le Passeport éducdroit est un dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté, élaboré conjointement par le ministère de la justice et le ministère chargé de l'éducation nationale. À destination des classes de cycle 4, le passeport comprend trois séances de deux heures. Des parcours au choix permettent de travailler un thème précis sous l'angle juridique.

Les 3 séances

La déclinaison des parcours en 3 séances permet d'aborder les notions juridiques suivantes

- Séance 1 : À quoi sert le droit
- Notions abordées : fonctions du droit ; caractères de la règle de droit ; sources du droit ; hiérarchie des normes ; État de droit.
- Séance 2 : Quels sont mes droits et obligations ?
- Notions abordées : personnalité juridique ; responsabilité civile et pénale ; respect de l'ordre public.
- Séance 3 : Comment fonctionne la justice en France
- Notions abordées : catégories d'infraction ; distinction entre juridiction civile et pénale ; les différents principes de la justice ; la particularité de la procédure pénale des mineurs.

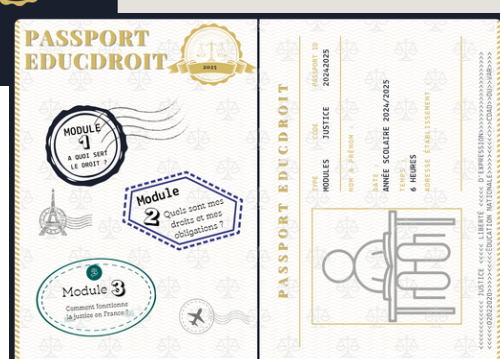
Lien utile

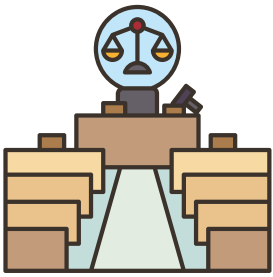
[Présentation Education Nationale](#)

[Support de présentation](#)



visuel CDAD VAR - MZ





06

ET ENFIN :

Procès pénal interactif

Le procès pénal est organisé à destination de plusieurs établissements scolaires

A cette occasion la structure a mobilisé un juge pour enfants, un Procureur du tribunal judiciaire de Toulon ainsi que deux délégués des défenseur des droit dans le rôle des assesseurs, un greffier mais également deux éducateurs de la PJJ et deux avocates du Barreau de Toulon et de Draguignan. L'auteur des faits et la victime sont interprétés par des élèves choisis par les établissements participants. Une fois choisis la victime est briefé par l'AAVIV (Association d'aide aux victimes)et l'auteur par les éducateurs de la PJJ.

Des élèves de plusieurs établissements peuvent assister à ce Procès Pénal Interactif.

Le but poursuivit est de sensibiliser les jeunes aux conséquences de leurs actes et leur faire prendre conscience de la réalité d'une audience devant un tribunal pour enfants. Mais également de les sensibiliser sur le harcèlement scolaire et des poursuites judiciaires encourues. Grand thème et fléau de ces dernières années.



LA PRESSE EN PARLE



☰ MENU
BFM VAR

BFMTV | VIDÉOS TRAFIC MÉTÉO IMMO SPORT BONJOUR LE VAR BONSOIR

SOLLIÈS-PONT : LE HARCELEMENT SCOLAIRE JUGÉ
BONJOUR LE VAR

Le direct, les alertes info, la météo et le trafic : téléchargez l'application BFM Var pour suivre toute l'actualité de la région

À Solliès-Pont: un procès fictif pour lutter contre le harcèlement scolaire



Draguignan
Brignoles

NOUS CONTACTER

• Draguignan : 45, boulevard Georges Clemenceau, 83 300 Draguignan, Tél. : 04 94 50 90 30. E-mail : draguignan@nicematin.fr
• Brignoles : 265, avenue Foch, 83 120 Brignoles, Tél. : 04 94 64 62 26. E-mail : brignoles@nicematin.fr
• Abonnements : ML : 09 69 32 83 83
• Publicité : ML : 04 94 51 85 43 / 04 94 59 57 20.

MINEURS À LA BARRE POUR UN PROCÈS FICTIF

Des collégiens de Brignoles et de Carcès ont assisté à un faux procès. Un mineur de 13 ans y était accusé de violence et de harcèlement. Une audience bien mise en scène qui permet de sensibiliser les jeunes aux faits graves de la vie quotidienne. P 13

DRAGUIGNAN

Ulysse et l'art culinaire grec s'invitent au collège Ferrié P 8

BRIGNOLES

Nouveau pôle enfance pour les assistantes maternelles P 13

var-matin
Lundi 7 juin 2021

Brignoles

Faux procès, vraie leçon pour les collégiens

Une audience pénale fictive et interactive pour mineurs a permis d'alerter les élèves sur la délinquance et le harcèlement scolaire. Objectif : sensibiliser et dénoncer les actes graves.

Vendredi, le hall des expositions de Brignoles a servi de faux tribunal.

Faces à un parterre d'élèves attentifs, les dix acteurs entrent dans la scène sous d'applaudissements. Le président du tribunal pour enfants, interprété par Olivier Lambert (qui est en réalité vice-président du tribunal judiciaire de Toulon), ouvre la séance. Vient alors à la barre l'accusé qui, dit-il, a 13 ans, se montre très désolé. Ses camarades collégiens ont été la victime des deux derniers délits. Ils ont duré plus d'une heure, les élèves des collèges Genevois de Carcès et de Paul-Cézanne de Brignoles assistent à un faux procès très réaliste. Un faux procès organisé par le Point d'accès au droit intercommunal de Brignoles, et soutenu par la commission d'agglomération Provence verte. L'accusé de la partie civile, M^{me} Corinne Gaudet (avocate au barreau de Toulon), et l'avocat de la défense, M^{me} Céline Lorenzoni (barreau de Draguignan), se livrent à des explications de fond. Les parents des deux enfants et une élue adjointe de la Protection judiciaire de la jeunesse interviennent également. Alice Calabrà, jouant son propre rôle en tant que juge au système judiciaire des mineurs, avec une mise en scène se rapprochant au plus près de la réalité, parle par un vrai scénario. Sans aucune répétition au préalable, simplement

Sensibiliser les plus jeunes
 Les élèves ont pu découvrir la configuration d'une véritable audience pour mineurs, avec une mise en scène se rapprochant au plus près de la réalité, portée par un vrai scénario. Sans aucune répétition au préalable, simplement

arrêts d'une mise en condition pour rentrer dans leurs personnages, les acteurs sont parvenus à assumer les principes de la justice pour mineurs. Belle était la mission des professionnels du Droit, accompagnés de volontaires. Par une reconstruction impressionnante, les collégiens ont compris la nécessité de venir au tribunal quand il le faut.

MARION DEYCAS
 ET ENZO LEANINI

■ Photos prises par Agathe Lehanneur pour le 30.20.

LA PRESSE EN PARLE



Un procès reconstitué pour prévenir le harcèlement en milieu scolaire

24 mai 2022

Juge pour enfants, avocats, procureur, éducateurs... se sont prêtés au jeu pour sensibiliser les jeunes à la fois aux conséquences du (cyber)harcèlement et au fonctionnement de la justice pour mineurs. Le procès pénal fictif, qui s'est tenu vendredi 20 mai au centre culturel Tisot devant les élèves de quatrième des collèges Jean-L'Herminier et Paul-Eluard, était l'aboutissement d'un projet mené dans les établissements, dans le cadre de la politique de la ville.



Deux élèves et leurs professeurs ont accepté de jouer les rôles du prévenu, de la victime et de leurs parents. En revanche, les professionnels de la justice exercent tous réellement. Le scénario a été rédigé par des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse

La présidence : « L'audience est ouverte, monsieur M. voulez-vous vous lever et venir à la barre. » Monsieur M. est collégien, il comparait pour des faits de harcèlement et de cyber-harcèlement, sur fond de dépit amoureux, à l'encontre de monsieur Q, un autre collégien. Tous deux sont scolarisés à La Seyne-sur-Mer, dans des établissements différents. Messages d'insultes, menaces sur les réseaux sociaux relayés par d'autres adolescents (Monsieur M. a créé un groupe : "La Meute83"), intimidations... Et face à la violence de la mécanique mise en œuvre, l'absentéisme scolaire de monsieur Q. « J'avais peur, je ne voulais plus aller au collège », témoignera-t-il. Et quand la juge pour enfants interroge : « Pourquoi n'en avez-vous pas parlé ? » « Ça touchait ma famille, j'avais encore plus peur », répond-il. Jusqu'aux coups portés aux abords de l'établissement scolaire et l'intervention de la police. Conséquences : une ITT de 7 jours pour monsieur Q, le placement en foyer de la protection judiciaire de la jeunesse pour monsieur M.

Les élèves de quatrième des collèges Jean-L'Herminier et Paul-Eluard ont pu assister à un procès pénal reconstitué pour être au plus proche de la réalité, vendredi 20 mai. Sur la scène du centre culturel Tisot, des vrais professionnels : juge pour enfants, procureur, greffier, assesseurs, avocats et éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ces derniers ayant également rédigé le scénario. Et de vrais acteurs : les élèves, qui ont vaillamment endossé le rôle du prévenu et celui de la victime, et leurs professeurs, qui ont joué leurs



NOS RUBRIQUES

- Cadre de vie
- Centre-ville
- Culture/Patrimoine
- Economie
- Éducation/Jeunesse
- Environnement
- Handicap
- Ils font la ville !
- Mémoire
- Reportages
- Retour en images
- Santé
- Sécurité
- Seniors
- Sortir
- Sports
- Tribunes
- Vie seynoise

A LIRE AUSSI



Entre 2 Rues : des ateliers intergénérationnels
20 juillet 2022



Commemoration du Débarquement de Provence
16 août 2022



Réseau Mistral : les évolutions sur les lignes de bus et de bateaux à la rentrée
14 août 2022



Joli succès pour la deuxième édition du challenge "Robert Manivet"
17 août 2022



Draguignan Brignoles

NOUS CONTACTER

• **Draguignan** : c/o Boulevard Georges Clemenceau, 83 300 Draguignan. TEL : 04 94 50 90 30. E-mail : draguignan@nicematin.fr

• **Brignoles** : 263, avenue Foch, 83 120 Brignoles. TEL : 04 94 86 62 10. E-mail : brignoles@nicematin.fr

• **Abonnements** : ML : 09 69 32 83 83

• **Publicité** : ML : 04 98 01 11 86

À L'ÉCOLE DE LA JUSTICE

Près de 400 collégiens des établissements brignolais de Jean-Moulin et de Jeanne-d'Arc ont assisté hier à un procès fictif du tribunal pour enfants, avec la participation de vrais professionnels. Au programme : une affaire de violence en réunion... **PB et 9**



CDAD DU VAR



CDAD83



www.cdad83.fr

" Par la jeunesse vient la promesse d'un avenir meilleur"

Joseph JOFFO



04 22 80 15 20



CDAD du Var
114 Av. Lazare
Carnot, 83100
Toulon



cdad-var@justice.fr
marine.zanetti@cdad83.fr



www.cdad83.fr

CDAD 83

Édité par le CDAD du Var – Conseil Départemental de l'Accès au Droit
Tribunal Judiciaire de Toulon - Place Gabriel Péri - CS 90506 83041TOULON CEDEX 9

Illustrations et conception : CDAD / SGA MZ

Document gratuit – strictement interdit à la vente

Ne pas jeter sur la voie publique